

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU COMITÉ SYNDICAL DU S.I.S DU VERMOIS
DU 02 Juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le deux juin, l'Assemblée Générale du SIS du Vermois s'est réunie à vingt heures à l'école de Ville-en-Vermois après convocations légales, sous la présidence de Monsieur Laurent MORETTI, Président.

Etaient présents :

Mesdames, AYRAL Elisabeth, BARBILLON Renée, BERNARDIN Mélanie, GUESNEY Nicole et WIBER Magali

Messieurs CLOS Sébastien, MORETTI Laurent, OBRINGER Sylvain, RICHON Claude,

Pouvoirs :

Madame LEMONT Aurélia donne pouvoir à RICHON Claude

Monsieur RENAULD Arnauld donne pouvoir à MORETTI Laurent

Excusés : Messieurs POIROT Rémi, ANDRE Damien.

Quorum : Monsieur le président précise que le quorum est atteint avec 11 (avec les pouvoirs) voies

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h00, demande si le compte rendu du 03.04.2023 fait l'objet d'observations. Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté.

Monsieur le Président informe le comité de la démission de LEGAY Patrice.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le président demande à un membre de l'Assemblée Générale d'assurer le secrétariat de séance, RICHON Claude accepte de prendre le secrétariat.

17/2023 : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE RECRUTEMENT D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Président présente aux membres du comité le résultat de la consultation auprès des différentes usagers de l'école qui a été réalisée par la CAUE 54 et notre assistant à maîtrise d'ouvrage – Benoît ROVER.

Monsieur le Président informe également le comité, que dans le cadre du projet de travaux que nous avons initié, nous devons réaliser une procédure de recrutement d'un maître d'œuvre ayant pour objet la réalisation des travaux de l'école SONNINI afin de pouvoir disposer des éléments nécessaires pour solliciter les subventions début 2024 dans l'objectif de démarrer les travaux en juillet 2024.

Monsieur le Président propose de lancer une consultation en procédure adaptée restreinte conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour missionner un prestataire spécialisé dans la maîtrise d'œuvre (bureau d'études),

Monsieur le Président indique que l'estimation prévisionnelle des coûts travaux prévus dans notre budget s'élève, à la somme de 600 000 € HT.

Apres en avoir délibéré,

Le Comité, A L'UNANIMITE

- approuve le lancement d'une procédure adaptée de recrutement
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président, en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée restreinte conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics

18/2023 : ADHESION A UNE PLATEFORME DEMATERIALISEE

Monsieur le Président informe le comité, que dans le cadre du lancement d'une procédure adaptée ou d'appel d'offre, il est nécessaire de déposer les dossiers sur une plateforme dématérialisée.

Monsieur le Président demande l'autorisation au comité d'adhérer à une plateforme dématérialisée de publication des marchés.

....

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Effectifs : A ce jour, les inscriptions font apparaître que nous aurions 182 enfants inscrits à l'école à la rentrée de septembre. Nous sommes en attente des éventuels déménagements à venir comme chaque année au mois de juin.

Service restauration scolaire : Claude RICHON et le président vont prendre contact avec une autre commune pour échanger sur la mise en place éventuelle d'un second service de restauration.

Direction : Nous n'avons à ce jour pas encore recruté de directeur/trice pour le périscolaire. Le peu de candidatures sont souvent incompatibles avec le poste. Suite aux différents entretiens, il nous reste une candidature pour laquelle nous sommes entrain de vérifier les possibilités d'intégration au sein de notre collectivité. Nous avions embauché une personne sur le mois de mai qui n'a pas souhaité poursuivre sur ce poste.

Problème dysfonctionnement périscolaire : Suite à l'absence de direction, une présence plus accrue de la part du président a permis de relevé différents dysfonctionnements sur la prise des repas des agents et dans l'organisation de la pause méridienne. Un courrier sera envoyé à chaque agent le lundi 5 juin pour rappeler l'organisation et un travail sera engagé à la suite avec Claude RICHON pour assurer le service attendu durant ce temps.

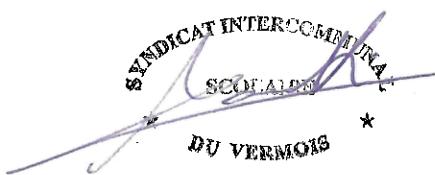
Conseil d'école : Suite à la demande d'élus de participer au conseil d'école, le président informe que le compte-rendu de chaque conseil d'école sera transmis aux membres du comité dans un premier temps.

La séance est levée à 21h30

Signature Secrétaire de séance

Claude RICHON

Signature du Président



Laurent MORETTI